

## Conseil municipal du lundi 10 juin 2013

### Question à la maire déposée par Chambéry 100 % à gauche

L'article L581-13 du code de l'environnement stipule que « en vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations », la municipalité est tenue de faire aménager « un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif ». Conformément à la loi, la ville de Chambéry dispose donc de longue date de panneaux d'affichage libre qui, ici comme dans les autres villes comparables, sont en nombre bien plus important que les seuils très bas qui sont fixés par la loi.

Depuis quelques années, la situation de l'affichage libre à Chambéry s'est toutefois fortement dégradée. Tout d'abord, les panneaux se trouvent envahis par des entreprises de spectacles qui utilisent en toute illégalité ces emplacements explicitement réservés à l'affichage d'opinion et aux associations à but non lucratif. S'il y a une dizaine d'années, la mairie faisait dresser des contraventions pour affichage illicite, lorsque telle ou telle entreprise bien connue localement occupait les panneaux d'affichage libre, elle a depuis totalement abandonné cette pratique, encourageant de fait cette violation manifeste de la loi.

Par ailleurs, la municipalité n'a cessé ces dernières années d'enlever de nombreux panneaux d'affichage libre, visant plus particulièrement ceux qui se situaient dans les endroits les plus visibles. Les panneaux du centre-ville ont été ainsi victimes d'une véritable politique d'éradication : la municipalité a par exemple enlevé 11 panneaux place de Genève, 1 autre panneau au carrefour du faubourg Montmélian et de la rue Jules-Ferry et 1 panneau au carrefour du quai de la Rize et de l'avenue de Bassens. Les quartiers ont aussi été victimes de cette politique : les panneaux de Chambéry-le-Haut ont été littéralement décimés, la colonne et les 3 panneaux de l'avenue d'Annecy ont ainsi disparu, tout comme les 3 panneaux de la rue du Pré-de-l'âne, victimes des bulldozers de l'ANRU. Pour une fois, la municipalité n'a pas oublié le quartier de Bellevue puisque le panneau de la rue Charles-Baudelaire a été récemment supprimé.

Chambéry 100 % à gauche souhaiterait connaître la raison de l'hostilité de la municipalité envers l'affichage associatif et d'opinion. La maire a-t-elle décidé d'éliminer un à un les panneaux d'affichage libres pour ne plus garder que des panneaux invisibles, à l'exemple des 6 panneaux qu'elle a installés en rang d'oignon sur le boulevard Gambetta, où ils vivent une vie tranquille, cachés entre une rangée d'arbres et les garages du Paradis ? A-t-elle décidé de sacrifier l'affichage d'opinion, qui constitue l'un des fondements des libertés politiques, aux intérêts privés des entreprises de spectacles qu'elle laisse occuper en toute impunité des panneaux que la loi réserve au seul affichage à but non lucratif ?